

Compte Manuvie Un / Sélect Banque Manuvie
RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE
L'AVOCAT OU DU NOTAIRE SUR LE
TITRE ET DEMANDE DE FONDS
À LA BANQUE MANUVIE DU CANADA
(« BANQUE MANUVIE »)

N° de compte Manuvie Un / Sélect Banque Manuvie : _____

Date d'activation du compte (date de clôture) : _____

Titulaire(s) du compte Manuvie Un / Sélect Banque Manuvie : _____ (le ou les « **débiteurs hypothécaires** »)

Adresse municipale et code postal de la propriété hypothéquée : _____

Brève description légale de la propriété hypothéquée : _____

_____ (la « **propriété hypothéquée** »)

Capital du prêt hypothécaire : _____ \$ (le « **prêt hypothécaire** »)

1. ATTESTATION, CONFIRMATIONS ET ENGAGEMENTS DE L'AVOCAT OU DU NOTAIRE

Conformément à la lettre d'instructions standard de la Banque Manuvie à l'intention de l'avocat ou du notaire datée du

_____ 20 ____ (les « **instructions de l'avocat ou du notaire** ») :

- a) Nous CONFIRMONS avoir passé en revue toutes les « Conditions de votre nomination » dans les instructions de l'avocat ou du notaire et RECONNAISSONS avoir compris qu'une avance de fonds rapide de la Banque Manuvie à notre bureau sera nécessaire si nous nous conformons aux instructions de l'avocat ou du notaire.
- b) Nous nous ENGAGEONS à faire signer le prêt hypothécaire par le ou les débiteurs hypothécaires en faveur de la Banque Manuvie, **avant** le décaissement des fonds avancés par la Banque Manuvie à notre bureau
- c) Nous CERTIFIONS que lorsque la Banque Manuvie aura avancé des fonds à notre bureau, toutes les exigences applicables des instructions de l'avocat ou du notaire auront été respectées.
- d) Nous nous ENGAGEONS à fournir le double ou la copie enregistrée du prêt hypothécaire ou la copie certifiée conforme du titre confirmant que (i) le prêt hypothécaire a été enregistré au bureau d'enregistrement des actes ou au bureau d'enregistrement des titres fonciers; (ii) constitue une charge de PREMIER RANG (à moins qu'un autre rang ait été expressément confirmé par écrit par la Banque Manuvie) à l'égard de la propriété hypothéquée **au plus tard 30 jours** après le décaissement, ou à la date d'activation du compte, à défaut de décaissement de fonds.
- e) Nous nous ENGAGEONS à fournir le Rapport définitif de l'avocat ou du notaire sur le titre **au plus tard 30 jours** après la date de décaissement ou, à défaut de décaissement, après la date d'activation du compte.

2. ASSURANCE INCENDIE OU DOMMAGE HABITATION

Avant de décaisser des fonds avancés par la Banque Manuvie, nous confirmons qu'un certificat d'assurance pour la propriété hypothéquée aura été établi, tenant compte des éléments suivants : une assurance incendie ou dommage habitation avec une formule étendue ou une couverture complète prévoyant au moins 100 % du coût de remplacement total du ou des bâtiments, la Banque Manuvie du Canada située au 500 King Street North, Waterloo (Ontario) N2J 4C6 étant désignée comme premier bénéficiaire et créancier hypothécaire; y compris la clause hypothécaire standard approuvée par le Bureau d'assurance du Canada.

3. UNITÉS CONDOMINIALES

Si la propriété hypothéquée vise une ou des unités condominiales, conformément aux instructions de l'avocat ou du notaire et aux bonnes pratiques locales, nous confirmons par la présente avoir i) assisté à l'examen des documents relatifs à la propriété en copropriété et ii) posé les questions que nous avons jugées nécessaires ou souhaitables, afin de nous assurer que, dans le Rapport définitif de l'avocat ou du notaire sur le titre, les opinions requises en faveur de la Banque Manuvie puissent être fournies.

4. RAPPORT INTERMÉDIAIRE SUR LE TITRE

Nous confirmons par la présente que : (i) le ou les débiteurs hypothécaires ont le droit d'être le propriétaire inscrit et véritable de la propriété hypothéquée; (ii) à la clôture, le ou les débiteurs hypothécaires détiennent un bon titre négociable sur la propriété hypothéquée, le prêt hypothécaire (tel qu'il est inscrit sur la propriété hypothéquée) étant valide, un prêt hypothécaire de _____ rang (conformément aux instructions écrites antérieures de la Banque Manuvie), en faveur de la Banque Manuvie; (iii) à la clôture, à l'exception du prêt hypothécaire, la propriété hypothéquée sera libre et nette de grèvements, jugements, privilèges et autres charges, et aucun droit ou autre réclamation n'aura priorité sur le prêt hypothécaire, ce qui aura autrement une incidence sur sa validité, ou sur la négociabilité de la propriété hypothéquée, à l'**exception** de ce qui suit :

Nous confirmons que par rapport à ce qui précède : (i) la Banque Manuvie a été informée de ces énoncés avant que nous publiions le présent Rapport intermédiaire de l'avocat ou du notaire sur le titre et demande de fonds; (ii) la Banque Manuvie a jugé qu'ils étaient acceptables, comme il a été confirmé par écrit; (iii) la Banque Manuvie a jugé qu'ils ne portaient pas atteinte à sa sécurité ni à la valeur marchande de la propriété hypothéquée.

5. DEMANDE DE FONDS

Conformément i) aux instructions de l'avocat ou du notaire; ii) à l'attestation, aux confirmations et aux engagements prévus aux présentes, nous demandons par la présente des fonds à la Banque Manuvie aux fins de l'exécution de l'opération ou des opérations de prêt conformément à l'Entente d'utilisation du compte Manuvie Un ou à l'Entente d'utilisation du compte Sélect Banque Manuvie, selon le cas.

6. PIÈCES JOINTES

Veillez trouver **ci-joint** les documents suivants à conserver dans vos dossiers :

- a) Instructions de paiement (une copie non signée de l'ébauche est acceptable);
- b) Copie du chèque du compte en fiducie annulé (les fonds seront déposés dans ce compte).

**** A TOUS LES AUTRES DOCUMENTS INDIQUÉS DANS LES INSTRUCTIONS DE L'AVOCAT OU DU NOTAIRE DOIVENT ÊTRE PRODUITS AU MOINS DEUX (2) JOURS OUVRABLES AVANT LA CLÔTURE. ****

La personne soussignée confirme que la Banque Manuvie et ses successeurs et ayants droit peuvent se fonder sur le Rapport intermédiaire de l'avocat ou du notaire sur le titre et demande de fonds.

Cabinet d'avocats ou de notaires : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Signature de l'avocat ou du notaire

Date